
COMMUNE DE PLOUDALMEZEAU



Crèche Halte-Garderie « Les Galopins »



LIVRET d'INFORMATION Inscription en crèche ou en halte- garderie

Rue Amédée Le Meur – 29830 PLOUDALMEZEAU
☎ 02 98 38 10 99 – crechelesgalopins@orange.fr
www.pouldalmezeau.fr

PRESENTATION DU SERVICE

Le Multi Accueil municipal « Les Galopins » accueille de façon régulière durant la journée des enfants de 2 mois ½ à trois ans dans ses locaux.

Les enfants sont pris en charge par une équipe constituée d'une infirmière puéricultrice – Directrice, 1 éducatrice de jeunes enfants – de 3 auxiliaires de puériculture, de 2 CAP petite enfance et d'1 agent social.

La crèche est ouverte tous les jours, sauf les samedis, dimanches et jours fériés, de 7h à 19h.

Ce service a reçu un agrément des services de la Protection Maternelle et Infantile pour 22 places.

INSCRIPTION EN CRECHE

L'inscription en crèche est ouverte aux enfants dont les parents, ou le parent en cas de famille monoparentale, sont en activité, en formation professionnelle, étudiants ou en recherche effective d'emploi.

Les parents ou l'un des parents doivent résider sur la commune de Ploudalmézeau.

L'inscription en crèche n'est possible qu'à partir du **4^{ème} mois de grossesse**, sur présentation d'un certificat médical. Pour les enfants nés, elle est possible 6 mois à l'avance au maximum.

La personne qui inscrit l'enfant doit exercer l'autorité parentale.

L'inscription a lieu sur rendez-vous, avec la Directrice ou son Adjointe.

Pièces à fournir pour l'inscription

- Imprimé d'inscription complété et signé
- Certificat médical confirmant l'entrée dans le 4^{ème} mois de grossesse
- Acte de naissance lorsque l'enfant est né
- Justificatif d'activité : bulletin de salaire, Carte d'étudiant, Justificatif D'inscription à pôle emploi
- Justificatif de domicile
- Numéro d'allocataire de la Caisse d'Allocation Familiale

La demande d'inscription doit obligatoirement être confirmée par la famille, par l'envoi à la Mairie d'un **certificat de naissance ou d'adoption dans un délai d'un mois** à compter de la naissance ou de l'adoption.

Elle doit être confirmée ultérieurement par écrit à la réception du **courrier de réactualisation de la liste d'attente du service enfance**.

Toute demande non confirmée dans les délais sera considérée comme caduque.

Tout changement intervenant dans la situation familiale, professionnelle des parents ou tout changement des **besoins en volume horaire hebdomadaire** ou concernant la **date d'admission** souhaitée doit aussitôt être déclaré par écrit en Mairie **avant l'admission**.

Lorsqu'une famille n'a pas informé la mairie de son souhait de différer sa date d'entrée, et qu'une place lui est proposée celle-ci perd son rang sur la liste d'attente.

L'inscription ne vaut pas admission.

ADMISSION

Une fois les dossiers d'inscription enregistrés, l'attribution des places s'effectue en fonction de la date d'inscription du dossier et depuis 2023, 2 critères de priorisation ont été décidé par le gestionnaire. Le premier concerne l'accueil d'enfants d'une même famille et le second est l'admission de ou des enfants du personnel communal habitant la commune de Ploudalmézeau.

Le demandeur est informé, par courrier signé du Maire, de la décision d'admission en crèche. A la réception de ce courrier qui précise la date d'effet de celle-ci et **dans un délai de 7 jours** maximum, le demandeur doit confirmer par écrit auprès de la Mairie, l'acceptation de la place et prendre rendez-vous avec la responsable du multi-accueil.

L'admission de l'enfant est définitive, une fois la période d'adaptation terminée et en l'absence d'avis défavorable du médecin de l'établissement.

INSCRIPTION EN HALTE – GARDERIE

L'inscription en halte - garderie est ouverte aux enfants dont les (ou le) parents ont un besoin ponctuel de garde ou un besoin de socialisation de leur enfant.

Le nombre d'heures d'accueil des enfants est sujet à modification, en fonction des possibilités d'accueil de l'établissement.

Ce mode d'accueil ne peut être en aucun cas considéré comme un mode d'accueil régulier ; il est donc plus particulièrement destiné aux familles dont l'un des deux parents ne travaille pas.

L'inscription a lieu sur rendez-vous, avec la Directrice ou son Adjointe.

L'intégration en halte-garderie est définitive, une fois la période d'adaptation terminée et en l'absence d'avis défavorable du médecin de l'établissement.

PROTECTION DE VOS DONNEES PERSONNELLES

La fiche de renseignements relative à l'inscription de vos enfants aux établissements scolaires et aux divers services proposés par la commune est un traitement de données personnelles géré par la Ville de Ploudalmézeau en sa qualité de responsable de traitement. Les informations personnelles collectées vous concernant et concernant votre(s) enfant(s) nous permettent d'assurer la gestion de l'ensemble des services de la petite enfance(crèche). Les finalités sont notamment les inscriptions, le suivi et la facturation desdits services. Elles sont enregistrées et transmises aux services de la collectivité territoriale en charge de leur traitement, dans la limite de leurs attributions respectives ; les services de l'éducation nationale chargés de la circonscription concernée ; le Conseil départemental et les agents disposant de compétences déléguées en la matière ; le Trésor Public pour la facturation. Ces informations sont obligatoires et nécessaires à la commune pour l'exercice de ses missions d'intérêt public. Ces données personnelles sont conservées 5 ans ou 10 ans (si le calcul du coût la prestation se base sur le quotient familial), 1 an pour la fiche sanitaire. Vous avez le droit d'accéder à vos informations personnelles, ou de les faire rectifier. Vous pouvez également demander la limitation de vos données et/ou vous opposer au traitement de vos données. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au service concerné :

accueil@ploudalmezeau.fr et/ou Place André Colin, 29830 PLOUDALMEZEAU ou à notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : protection.donnees@cdg29.bzh ou Le service RGPD, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère, 7 Boulevard du Finistère, 29000 Quimper. Si vous estimatez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



Commune de PLOUDALMEZEAU
Crèche Halte Garderie « Les galopins »
Inscription sur la liste d'attente

L'enfant

Nom : Prénom :

Date de naissance ou date d'accouchement prévue :

PARENT 1

Nom :
Prénoms :
Date de naissance :
Adresse :
☎ :
☎ Portable :
Mail :

Nombre d'enfants dans la famille : |_|

PARENT 2

Nom :
Prénoms :
Date de naissance :
Adresse :
☎ :
☎ Portable :
Mail :

Le besoin

Date d'intégration souhaitée :

Besoin de garde :

Jours & horaires d'accueil fixes

Veuillez préciser approximativement les heures d'arrivée et de départ de votre enfant, à minima s'il sera présent le matin et/ou l'après – midi ainsi que le volume horaire hebdomadaire souhaité.

Volume horaire hebdomadaire souhaité :

- LUNDI : De à
- MARDI : De à
- MERCRIDI : De à
- JEUDI : De à
- VENDREDI : De à

Horaires atypiques :

Volume horaire hebdomadaire souhaité :

L'acte de naissance de l'enfant confirmera officiellement la demande.

Fait à Ploudalmézeau, le :

Signature(s) du ou des parents :

PARTIE RESERVEE AU SERVICE

Inscription sur la liste d'attente à la date du :

Saisie de l'inscription par :

Pièces fournies :

- Acte de naissance
- Justificatif de domicile :
- N° d'allocataire de la CAF :
- Certificat médical confirmant l'entrée dans le 4^{ème} mois de grossesse
- Justificatif d'activité : Bulletin de salaire, Carte d'étudiant, Justificatif D'inscription à pôle emploi

Correspondance avec la famille (un double est conservé dans le dossier)

Date	Expéditeur	Objet

Procédure :

1. Une place a été proposée le :
 - La place a été acceptée le :
 - La place a été refusée le :
2. Admission de l'enfant à la date de :
3. Le départ définitif de la crèche a été annoncé le :

COMMUNE DE PLOUDALMEZEAU



Crèche Halte-Garderie *Les Galopins*

Accusé de réception de demande d'inscription

Je, soussigné(e)....., accuse la réception de la demande d'inscription en Crèche effectuée par Mademoiselle, Madame, Monsieur , mère, père, tuteur, de l'enfant.

Fait à Ploudalmézeau, le :

Signature de l'agent.

Vos données et celles de votre (vos) enfant(s) sont nécessaires à la crèche, aux services administratifs et comptabilité de la collectivité pour assurer l'inscription et le suivi de votre (vos) enfant(s) aux services proposés par la mairie (crèche, cantine). Elles sont communiquées au Trésor Public pour la facturation. Vous disposez de droits sur vos données que vous pouvez exercer auprès du service concerné ou du délégué à la protection des données de l'établissement. Pour connaître vos droits et les modalités, veuillez consulter la notice d'information affichée dans le livret d'inscription.